

RAINFOREST ALLIANCE

**Instructions sur les exigences
d'identification nationale pour les groupes
cultivant le cacao au Ghana, en Côte
d'Ivoire, au Cameroun et au Nigeria**

Version 2



**RAINFOREST
ALLIANCE**



Rainforest Alliance est en train de créer un monde plus durable en utilisant les forces sociales et des marchés pour protéger la nature et améliorer les vies des agriculteurs et des communautés forestières.

Avertissement concernant la traduction

Pour toute question concernant la signification précise des informations contenues dans la traduction, veuillez vous référer à la version officielle anglaise en guise de clarification. Toute divergence ou différence de la signification due à la traduction n'est pas contraignante et n'a aucun effet sur la certification et les audits.

Plus d'informations ?

Pour en savoir plus sur Rainforest Alliance, veuillez visiter www.rainforest-alliance.org ou contacter wacocoa@ra.org

Nom du document :		Code du document :	Version :
Protocole Rainforest Alliance : Instructions sur les exigences d'identification nationale pour les groupes cultivant le cacao au Ghana, en Côte d'Ivoire, au Cameroun et au Nigeria		SA-CP-AF-1-V2	SA-CP-AF-1-V2
Date de la première publication :	Date de révision :	Valide à partir de :	Expire :
Juillet 2020	30 juin 2021	1 juillet 2021	30 juin 2022
Élaboré par :		Approuvé par :	
Standards and Assurance Department		Directeur, Standards and Assurance	
Lié à :			
SA-P-AF-6-V2 Politique concernant la certification des exploitations agricoles et de la chaîne d'approvisionnement pour le cacao SA-S-SD-1-V1.1 Exigences pour les exploitations agricoles de la Norme pour l'agriculture durable 2020 de Rainforest Alliance et toutes les autres annexes, documents d'orientation et politiques listés dans ce document.			
Remplace :			
Instructions et clarifications pour les groupes certifiés au Ghana et en Côte d'Ivoire			
Applicable à :			
Entités des exploitations agricoles certifiées auditées par rapport à la Norme pour l'agriculture durable 2020.			
Pays/Région :			
Côte d'Ivoire, Ghana, Nigeria et Cameroun			
Produit agricole :		Type de certification :	
Cacao		Exploitations agricoles titulaires de certificat et Titulaires de certificat de la chaîne d'approvisionnement	

Ces instructions, spécifiques à l'interprétation du contexte (Protocole contextuel), sont obligatoires. Cela signifie que ces parties ou les parties indiquées dans les sections « Applicable à », « Produit agricole » et « Pays/Région » doivent y adhérer.



Toute utilisation de ce contenu, y compris la reproduction, la modification, la distribution ou la republication, sans le consentement écrit préalable de Rainforest Alliance, est strictement interdite.



INTRODUCTION

Ce document contient des instructions spécifiques de mise en œuvre pour les Titulaires de certificat (TC) au niveau des acteurs des exploitations agricoles pour mettre en œuvre les exigences liées à la collecte des numéros nationaux d'identification des agriculteurs. **Les différentes sections de la politique s'appliquent à la Côte d'Ivoire, au Ghana, au Nigeria et au Cameroun** (plus de détails concernant l'applicabilité des exigences concernant la Politique sur le cacao pour chaque pays sont disponibles dans le tableau sur la page 7 de la Politique concernant le cacao 2.0).

1. PIÈCES D'IDENTITÉ DELIVRÉES PAR LE GOUVERNEMENT

Exigences associées

Exigence	Source	Applicabilité
Exigence 1.2.4. Un registre à jour des membres du groupe est maintenu. Il contient pour chaque membre du groupe les informations requises conformément au modèle de registre du groupe sur la plateforme de certification de Rainforest Alliance.	<i>Norme pour l'agriculture durable 2020 de Rainforest Alliance. Exigences pour les exploitations agricoles</i>	Tous les pays
Exigence 1.5.a Le numéro d'identité national de tous les membres du groupe qui en possèdent un doit être indiqué dans le nouveau modèle du RMG. Les TC en Côte d'Ivoire doivent indiquer le numéro d'identité national d'au moins 30% des membres du groupe. Les TC au Ghana doivent indiquer le numéro d'identité national d'au moins 20% des membres du groupe.	<i>Rainforest Alliance : Politique concernant la certification des exploitations agricoles et de la chaîne d'approvisionnement pour le cacao V.2.0</i>	Côte d'Ivoire et Ghana

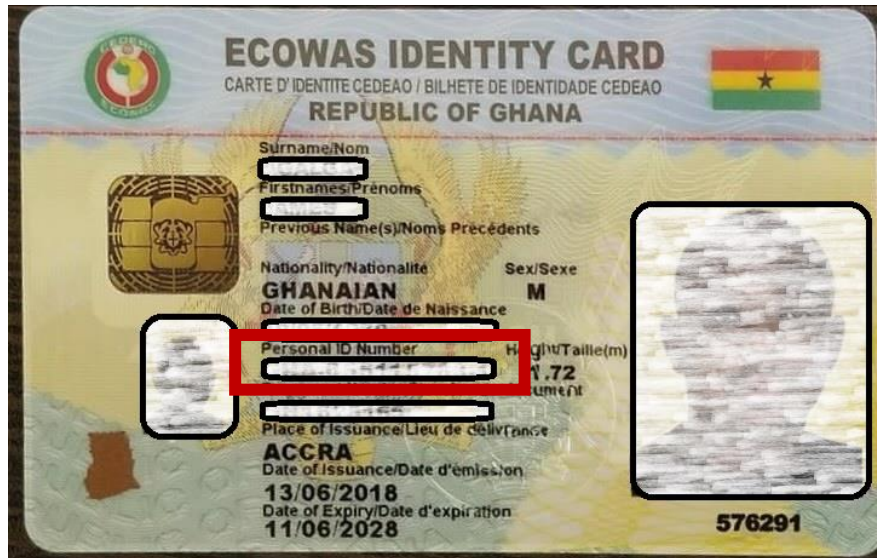
Instructions

Le numéro du document d'identification officiel doit être saisi pour chaque membre du groupe dans le Registre des membres du groupe en utilisant le nouveau [modèle de Registre des membres du groupe \(RMG\)](https://www.rainforest-alliance.org/business/resource-item/annex-s13-group-member-registry/), qui se trouve ici : <https://www.rainforest-alliance.org/business/resource-item/annex-s13-group-member-registry/>. Le même numéro national d'identité qui est saisi dans le RMG doit également être utilisé sur les reçus délivrés aux agriculteurs pour la vente de cacao certifié et dans toute la documentation des achats et des paiements conservée au niveau du SGI. Le nom de la personne sur le document officiel d'identification doit correspondre au nom de la personne dans le registre et sur la documentation des transactions.



GHANA

Pour les groupes situés au Ghana, le numéro personnel d'identification de la Carte d'identité CEDEAO du Ghana est requis. Le numéro qui doit être indiqué dans le Registre des membres du groupe est le **numéro d'identité personnel à 13 caractères** situé sur le recto de la carte d'identité CEDEAO du Ghana (par exemple : GHA-123123123-1).



Dans le Registre des membres du groupe, veuillez indiquer le numéro d'identité personnel à 13 caractères sans espaces ni trait-d'union.

Par exemple : Si le Numéro d'identité personnel indiqué sur la Carte d'identité est : GHA-123123123-1, il doit être saisi dans le RMG comme ceci : GHA1231231231




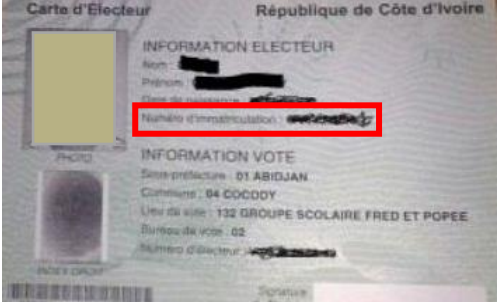
COTE D'IVOIRE

Pour les producteurs en Côte d'Ivoire, il y a deux options :

- Si le producteur est en possession d'une nouvelle Carte nationale d'identité (CNI), le NNI (Numéro national d'identification) au dos de la carte doit être indiqué.



- Si le producteur n'est pas en possession de la nouvelle Carte nationale d'identité (CNI), le « numéro d'immatriculation » qui se trouve soit sur l'ancienne Carte nationale d'identité ou soit sur la Carte d'électeur doit être indiqué.

Carte Nationale d'Identité	Carte d'électeur
Le numéro d'immatriculation est situé juste en dessous de « Carte Nationale d'Identité ».	Le numéro d'immatriculation est situé juste en dessous de la date de naissance.
	

Le numéro est composé d'une lettre et de dix chiffres. Dans la liste des membres/Registre des membres du groupe, veuillez indiquer la lettre et les chiffres sans espaces entre les caractères.

Par exemple : Si le « numéro d'immatriculation » indiqué sur la « Carte Nationale d'Identité » est : C 1234 5678 90, il doit être saisi dans le RMG comme ceci : C1234567890

Pour les Producteurs non ivoiriens, les producteurs doivent être inscrits en utilisant le numéro d'identité indiqué sur leur Carte consulaire pour le Burkina Faso et en utilisant le NINA pour le Mali.




Carte Consulaire du Burkina Faso	Carte NINA Mali
<p>Sur la Carte consulaire de la République du Burkina Faso, le numéro d'inscription est situé en bas à droite de la carte. Il commence toujours par les lettres BF suivies par 18 chiffres. Dans le RMG, veuillez indiquer les lettres et les chiffres sans espaces.</p>	<p>Sur la carte nationale d'identité du Mali, le « Numéro d'Identification Nationale » (NINA) est situé en haut de la carte. Il est composé de 14 chiffres et d'une lettre. Dans le RMG, veuillez indiquer les lettres et les chiffres sans espaces.</p>
	


Pour le Nigeria et le Cameroun, il n'y a actuellement pas d'exigence sur le pourcentage minimum des membres du groupe qui doivent indiquer leur numéro national d'identité. Néanmoins, il est recommandé de saisir autant de numéros d'identité que possible dans le RMG. Le numéro national d'identité doit être indiqué en suivant les instructions suivantes :

NIGERIA

Pour les producteurs du Nigeria, le Numéro national d'identité (NNI) à 11 caractères est requis. Le NNI se trouve sur la fiche du Numéro national d'identité délivrée à chaque citoyen qui s'est engagé dans la Commission nationale de gestion de l'identité. Dans la liste des membres/Registre des membres du groupe, veuillez indiquer les caractères sans espaces.



National Identity Management System
Federal Republic of Nigeria
National Identification Number Slip (NINS)

Tracking ID	Surname	Address: 
NIN	First Name	
Issue Date	Middle Name	
	Gender	

Note: This transaction slip does not confer the right to the **General Multipurpose Card** (For any enquiry please contact)

helpdesk@nimc.gov.ng www.nimc.gov.ng 07040144452, 07040144453, 07040144453 National Identity Management Commission
11 Sokode Crescent, Off Dalaba Street Zone 5, Wuse Abuja Nigeria

CAMEROUN

Pour le Cameroun, les formats des numéros nationaux d'identité anciens, nouveaux ou provisoires seront acceptés. Dans la liste des membres/Registre des membres du groupe, veuillez indiquer les lettres et chiffres sans espaces.